

# Les retraités qui ont élevé 3 enfants payent une lourde addition... Merci Hollande

écrit par Christine Tasin | 7 mai 2014



✘ Non seulement leurs pensions sont gelées mais ils se prennent, en même temps, sans avoir pu le prévoir, une augmentation qui n'est pas négligeable de leurs impôts.

Jusqu'en 2013, les parents ayant élevé 3 enfants recevaient une pension majorée de 10%, et ces 10%, jusqu'à Hollande n'étaient pas imposables...

Surprise pour la plupart des retraités concernés, ils reçoivent ces jours-ci leur déclaration d'impôts pré-remplie et découvrent qu'ils doivent déclarer 1000, 2000, 3000, 5000... euros de plus que l'année dernière, ce qui va alourdir la facture des impôts de façon non négligeable, de 200 à plusieurs milliers d'euros selon la pension en 2014. Vive la croissance et le pouvoir d'achat !

<http://www.capital.fr/retraite/actualites/retraite-les-bonus-accordes-aux-familles-nombreuses-bientot-fiscalises-873838>

Façon, sans doute, de faire payer à ces salauds de travailleurs qui avaient, il y a 30 ou 40 ans, décidé de faire 3 enfants comme le

gouvernement l'y invitait (on se souvient de la politique familiale des années 70, la prime au troisième enfant notamment, afin d'encourager les jeunes parents à procréer), en acceptant de se passer de vacances, de voyages, en faisant l'effort d'élever plus d'enfants que la moyenne des gens, en travaillant parfois à temps partiel pour mieux s'en occuper... Les parents avaient eu leurs enfants avec bonheur, et non pour en espérer des avantages mais il était légitime de penser que les avantages promis à l'époque demeureraient.

Premier avantage : les mères ayant élevé 3 enfants et travaillant dans la fonction publique pouvaient partir en retraite après 15 ans d'ancienneté, même si elles devaient se contenter d'une pension minimale calculée au prorata des années travaillées. **Terminé depuis 2011.**

Deuxième avantage : les parents ayant élevé 3 enfants recevaient 10 % de leur pension en plus, compensant ainsi années de disponibilité, années à temps partiels, années sans heures supplémentaires, promotions refusées car obligeant à changer de ville... **Terminé à partir de 2020** ; une simple prime par enfant non indexée sur la pension est prévue.

Troisième avantage : cette prime n'était pas imposable. **Terminé depuis le premier janvier 2014.**

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2766.xhtml>

[http://www.lemonde.fr/argent/article/2013/08/30/reforme-des-retraites-ce-que-les-retraites-vont-perdre\\_3469060\\_1657007.html](http://www.lemonde.fr/argent/article/2013/08/30/reforme-des-retraites-ce-que-les-retraites-vont-perdre_3469060_1657007.html)

Et tout cela au moment où les classes moyennes sont de plus en plus touchées par les impôts, la baisse des allocations familiales.

Et tout cela au moment où les retraités récents voient leur pension gelée mais pas les coups de main qu'ils doivent donner à leurs enfants chômeurs ni la participation qu'ils doivent payer pour les maisons de retraite de leurs parents dépendants...

Ce n'est plus possible. D'autant que, pendant ce temps, [l'AME](#) et les hébergements des clandestins coûtent des milliards à la nation, sans oublier les 800000 [migrants](#) qui nous arrivent...

Il y aura encore des retraités pour voter pour l'UMP, le PS, l'UDI, Modem et leurs alliés aux prochaines élections, européennes ou nationales ?

**Christine Tasin**